



Association pour la Promotion des Personnes Sourdes, Aveugles, et SourdAveugles

CS 30288 - 116 Avenue de la Libération – 86007 POITIERS CEDEX

Téléphone : 05.49.62.67.89 / Télécopie : 05.49.62.67.90

e-mail apsa@a-p-s-a.org – site internet : www.apsa-poitiers.fr

Association reconnue d'utilité publique

POINT DE SITUATION APRES 11 MAI A L'ATTENTION DES PROFESSIONNELS

Poitiers, le 4 Mai 2020

Madame, Monsieur,

La crise sanitaire que traverse notre pays ne s'arrêtera pas le soir du 11 Mai. Plutôt que de parler de dé-confinement, nous parlons « d'étape d'après le 11 Mai ». Nous devons nous préparer à une longue cohabitation avec le virus pour de nombreux mois encore.

Si l'on en croit la communauté scientifique, la mise sur le marché d'un vaccin ou d'un traitement ne saurait avoir lieu avant la fin de l'année 2021. Et d'ici là, afin de limiter la propagation du virus, nous devons continuer à respecter scrupuleusement les gestes barrières.

Sur les conditions de la sortie du confinement, Le Conseil Scientifique sur le COVID-19, dans son rapport du 25 Avril, reste très prudent et insiste sur le risque de rebond en cas de relâchement trop soudain des mesures de contrôles. Pour cette instance, la sortie du confinement suppose d'atteindre deux objectifs : le contrôle de l'épidémie et la limitation des cas graves.

Au niveau de l'APSA, nous pouvons d'ores et déjà considérer que l'ensemble des dispositions mises en place au sein de notre association seront globalement prolongées au-delà du 11 Mai prochain.

Les gestes barrière, la distanciation sociale, le port du masque pour tout citoyen (selon les déclarations du gouvernement) resteront les fondamentaux à respecter pour endiguer sur le long terme l'épidémie.

Nous formulons le vœu que sur les structures dites collectives comme les nôtres, les tests de détection pour les résidents et les professionnels puissent être opérationnels dans les plus brefs délais comme annoncé par le Gouvernement en date du 9 Avril 2020.

Quelles perspectives pour les adultes et les jeunes confinés à leur domicile depuis la mi-Mars, après le 11 Mai ?

Les échanges ministériels de la semaine écoulée entre les représentants de notre secteur et Madame Sophie CLUZEL, Secrétaire d'Etat en charge du Handicap démontrent que le sujet du dé-confinement est devenu la préoccupation principale.

Ces échanges ont été l'occasion, pour nos représentants, de rappeler la nécessité d'être en possession des EPI (Equipements Protection Individuelle) et de tests en quantité et fréquence suffisante avec des protocoles établis pour leur utilisation.

Nos représentants ont mis en évidence que les efforts devaient porter avant tout sur la préparation du dé-confinement.

Enfin, l'APSA, comme chacun des acteurs du secteur à l'échelle de son territoire, doit disposer des marges de manœuvre nécessaires pour mettre en œuvre le dé-confinement progressif en coopération avec les Services de l'Etat.

Fort de ces éléments de contexte, l'APSA prolonge donc les dispositions consolidées sur la période de confinement, le temps de pouvoir préparer dans les prochaines semaines la bonne application des futures mesures à venir prises par le Gouvernement et leurs déclinaisons à l'échelle de notre association dans un cadre de sécurité sanitaire de niveau satisfaisant.

Aussi, la mise en place de ces mesures adaptées est prévue très probablement pour la rentrée de Septembre.

Des dispositions particulières resteraient en cours de rédaction par les services de l'état dans les prochains jours pour une reprise progressive d'activité pour des établissements comme L'ESAT et les dispositifs adossés à l'Education Nationale.

Quelques pistes sont éclairées ci-dessous en fonction de la typologie des Etablissements de l'APSA

1. Pour les services comme le CAMSP, le CRESAM et l'ERHR :

Nous restons tributaires des consignes de l'ARS et de leur parfaite mise en œuvre sur le redémarrage complet des missions :

- Pour le CAMSP : Mise en place de toutes les adaptations d'accueil sécurisées et adaptées ;
- Pour le CRESAM et l'ERHR et « équipes mobiles » : en attente de la sécurisation des transports (missions dans toute la France/ Région) ainsi que la réouverture des dispositifs hôteliers (le gouvernement parle de doter chaque usager des transports en commun de masques, mais aussi de la possibilité de réquisitionner les hôtels pour les personnes atteintes du COVID-19...)

2. Pour la structure ESAT et les différentes structures d'hébergement des Travailleurs Handicapés :

Nous préparons, sous réserve de textes favorables à venir, une reprise d'activité dès le 11 Mai, de manière très progressive, et dans le respect de la sécurisation sanitaire.

3. Pour les jeunes en inclusion scolaire (SSEFIS, SESSAD TSL, SEES-FP) :

Nous sommes tributaires des consignes de l'Education Nationale et force est de constater qu'il est compliqué d'y voir clair aujourd'hui. Les dernières nouvelles font état de retour à l'école sur la base du volontariat. Nous devons, le cas échéant, nous adapter en fonction de la position des jeunes et de leur famille pour ceux accueillis en internat.

4. Pour le Pôle ADULTES (Structures Foyers de Vie et Etablissements d'Accueil médicalisé) : maintien de l'activité à hauteur de ce qu'elle est aujourd'hui, à minima, amendé des adaptations (exemple : possibilité de sorties en ville des résidents dans un contexte très cadré).

5. Pour les résidents adultes et enfants restés à domicile :

Nous retenons l'hypothèse suivante : les « personnes vulnérables à domicile » ne seront pas prioritaires dans l'opération de dépistage (le gouvernement entend, dans les quinze prochains jours, être en mesure d'assurer 700 000 tests par semaine contre 150 000 aujourd'hui, mais uniquement pour les cas dits de suspicion).

→ Il est compliqué d'envisager un retour en établissement, dans la mesure où nous serions contraints de la mise en quatorzaine de chacun d'entre eux, ce qui, en l'état, n'est pas réaliste.

Nous devons globalement poursuivre le travail déployé à ce jour à distance par l'ensemble des professionnels en charge de cette question (télétravail) :

- Capitaliser les bonnes pratiques en lien avec le CRESAM et l'ERHR,
- Installer de nouvelles modalités d'accompagnement avec, par exemple, des partenariats avec des dispositifs médico-sociaux de proximité du domicile (Etablissements, Plateformes de services, autres) // en lien avec l'appui des professionnels de l'APSA (type Equipes mobiles),
- Maintenir le lien téléphonique et l'accompagnement à distance des jeunes et adultes et de leur famille, y compris cet été, selon une temporalité à adapter sur les mois de Juillet et Août notamment.

En cas de situations dites critiques (soit liée à la personne elle-même et/ou à son environnement), nous devons accueillir ces personnes en respectant les consignes sanitaires (mise en quatorzaine) et en créant les bonnes conditions d'accompagnement.

Dans ce contexte de carence d'accès aux tests de dépistage, les modalités de l'organisation des allers-retours de chacun d'entre eux de l'établissement au domicile familial et vice-versa se posent.

En conclusion, l'APSA mène les axes de réflexions pour assurer les meilleures conditions de sortie de confinement :

Cette sortie devra se faire de manière graduée (nota temps incompressible pour remise à plat de tous les plannings des professionnels) et en tenant compte de critères de priorité à définir (situations critiques, jeunes ou adultes issus de régions déjà infestées et « guéris » ...).

Nous devons surtout nous assurer de la bonne adaptation des locaux existants :

- Sur les Etablissements pour Adultes, la capacité d'accueil est diminuée arithmétiquement du fait de la mise en place de zones de confinement établies sur des lieux habituels de résidence,
- Sur les Etablissements pour les Jeunes, la capacité d'accueil sera de fait arithmétiquement diminuée du fait de la mise en place obligatoire de zone(s) de confinement.

Nous devons par ailleurs tenir compte d'autres paramètres comme

➤ ***Recrudescence du niveau épidémique ?***

L'opération « sortie du confinement » risque de générer une recrudescence des cas, pour différentes raisons, et le dispositif d'accompagnement établi, calibré en fonction des professionnels dits mobilisables, doit rester une réalité jusque fin juin à minima.

➤ ***Possibilité, pour les familles, de rendre visite aux personnes adultes accompagnées en établissements ?***

La décision prise sur les EHPAD concerne aussi notre secteur. Les conditions sont très strictes et la décision relève de la Direction.

Il serait préjudiciable de répondre favorablement, dans la plupart des cas, car nous risquons de générer des troubles du comportement du fait de la distanciation obligatoire avec les personnes accueillies.

En tout état de cause, les mesures sanitaires prises sur chaque établissement devront se maintenir encore de longs mois.

Les directions de Pôle reviendront vers vous sur les modalités plus précises concernant votre établissement ou service.

Solidairement avec les professionnels de l'APSA et leurs proches et avec l'ensemble de la communauté médicale et médico-sociale.

Le Directeur Général,
Philippe HUELVAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Huelvan', written in a cursive style with a large loop at the end.